

Echange linguistique avec l'Allemagne

Madame, Monsieur,

Afin de confirmer l'inscription de votre enfant à l'échange culturel et linguistique en Allemagne avec **accueil des correspondants du 4 au 12 mars 2020 et séjour du 27 mars au 3 avril 2020**, merci de retourner les documents à compléter à la date demandée. Si vous rencontrez des difficultés pour l'accueil du correspondant, merci d'en informer au plus vite Mme Bayon, professeur d'allemand.

Voici les grandes lignes du projet :

Lieu du séjour	Effectifs	Hébergement	Transport
Allemagne : Ahaus en Rhénanie du Nord-Westphalie	26 élèves de 3 ^e à ABCD + 5 élèves de 4 ^e A = 31	en famille chez le correspondant	transporteur allemand : Hoge Reisen (car)

Objectifs du séjour

Le projet s'inscrit dans le cadre du 41^{ème} échange scolaire avec le collège-lycée « Saint Canisius » de Ahaus. Les élèves seront hébergés chez leurs correspondants avec lesquels ils ont entamé une relation épistolaire électronique depuis Novembre 2019. Celle-ci se poursuivra jusqu'au séjour ce qui leur permettra de déjà tous bien se connaître. Les élèves français auront un dossier conséquent à compléter qui fera l'objet de l'évaluation de nombreuses compétences avec des notes chiffrées en allemand LV2 à la clé.

Programme envisagé

Lors du séjour dans les familles allemandes, ils vont pouvoir découvrir leur région, leur vie quotidienne dont leur établissement scolaire, leur gastronomie, leurs fêtes ... Au programme sont déjà prévues les visites des villes de Ahaus et ses villages, de Münster, des anciennes usines de la Ruhr, classées au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, aujourd'hui réhabilitées en musées.

Formalités administratives

Une autorisation de sortie de territoire doit être complétée. Elle doit être minutieusement remplie. En effet, depuis le 15 janvier 2017, tout élève mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter ces 3 documents :

Une autorisation de sortie de territoire doit être complétée. Elle doit être **minutieusement remplie**. En effet, depuis le 15 janvier 2017, tout élève mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter ces 3 documents :

- 1) Formulaire **autorisation de sortie du territoire** à imprimer depuis le site internet et à compléter selon le modèle que vous trouverez également sur le site (www.lasalle-stjoseph.argentre.org) puis circulaires, informations pratiques, courriers aux parents collège). Il doit être signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- 2) **Photocopie** du titre d'identité valide (ou périmé depuis moins de 5 ans) **du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire** : carte d'identité ou passeport

Ces deux documents doivent être remis sous pochette plastique perforée.

- 3) **Pièce d'identité valide du mineur** : carte d'identité ou passeport (une photocopie a normalement dû être déjà fournie en début d'année scolaire)

Les élèves sont assurés pour le rapatriement avec l'assurance FEC souscrite par l'établissement. Vous devez fournir une carte européenne d'assurance maladie et renseignerez également l'autorisation parentale ci-jointe.

Etant donné la responsabilité qui pèse sur l'équipe encadrante, la direction du collège La Salle St Joseph se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un élève qui ferait preuve pendant l'année d'un comportement inapproprié et qui serait alors une charge pour l'ensemble du groupe lors du séjour.

Horaires définitifs : Ils vous seront communiqués ultérieurement, mais il est envisagé un départ le vendredi 27 mars à 6h et un retour le samedi 3 avril 2020 vers 19/20h. Concernant l'accueil des correspondants allemands, ils arriveront à 19h le mercredi 4 mars et partiront à 7h le jeudi 12 mars, enchaînant ensuite plusieurs heures de découverte de Paris avant de rentrer chez eux.

Réunion de préparation : Avant les vacances d'hiver **pour l'accueil** des correspondants allemands, soit le **mardi 11 février 2020 à 18h30** en grande salle de permanence. Compter sur une petite heure de réunion. Une autre réunion est programmée pour le **mardi 17 mars 2020 à 18h30**, aussi en grande salle de permanence et concernera cette fois le **séjour** (environ 1h30).

Coût de l'échange franco-allemand

300€ payables sur mars, avril et mai 2020. Ce prix inclut le voyage aller-retour, l'hébergement, les visites. Il restera à votre charge le pique-nique pour le trajet aller et l'argent de poche éventuel ainsi que l'accueil du correspondant de votre enfant (repas, pique-nique). En cas de maladie empêchant votre enfant de participer au voyage ou en cas d'événement familial grave, seul un remboursement partiel pourra être effectué (des frais sont déjà engagés pour le transport et les visites).

Les élèves boursiers bénéficient de 50 % de réduction sur ce séjour. S'il s'agit du 2^{ème} séjour de l'année au sein d'une fratrie, 50 € d'aide est attribuée. Elle s'applique sur l'aîné de famille du Groupe Scolaire.

Nous sommes conscients que ce projet peut entraîner des difficultés financières pour certaines familles. Si cela est votre cas, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec M. Tordoir.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le professeur d'allemand
H. Bayon

Le Chef d'Etablissement
T. Tordoir

Echange linguistique avec l'Allemagne

Inscription et paiement

à redonner au professeur d'allemand au plus tard pour le **mardi 11 février 2020**

Coût du séjour : 300 Euros

NOM Prénom (de l'élève) Classe

VEUILLEZ INDIQUER CI-DESSOUS VOTRE SITUATION

Nous prenons entièrement à notre charge les frais du séjour

Nous bénéficions d'une aide :

- Bourse
- Comité d'Entreprise
- MSA

Merci de noter ci-dessous votre choix de règlement :

En 3 fois par prélèvement automatique : 100 € en mars, 100 € en avril et 100 € en mai

En 3 fois par chèque bancaire à l'ordre de l'**Ogec La Salle St Joseph** : 100 € en mars, 100 € en avril et 100 € en mai
Vous fournirez les trois chèques avec cette feuille de règlement en indiquant au dos du chèque la date d'encaissement.

Autre mode de paiement :

A..... Le.....

Signature des Parents ou du responsable légal

Circulaire d'information

Echange linguistique avec l'Allemagne : autorisation parentale

à remettre au plus tard **pour le Mardi 11 février 2020** au professeur d'allemand

1 - AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (NOM - Prénom)

Adresse complète :

N° Tél. où l'on peut vous joindre en cas d'urgence :/...../...../...../...../

agissant en qualité de (1) père, mère, parents, exerçant le droit de garde, tuteur,

autorise ma fille / mon fils (1) : Classe :

- à participer au voyage organisé par le Collège La Salle St Joseph d'Argentré du P. en Allemagne **du 27/03 au 3/04/20.**
 - à participer aux activités prévues suivant les conditions indiquées par les responsables du voyage.
 - à se déplacer sans accompagnateur pendant les temps d'autonomie proposés lors des excursions.
- Le déplacement s'effectuera en car.

(1) Barrer la mention inutile

2 - DECHARGE MEDICALE ET AUTORISATION

Problèmes particuliers :

- Allergies :

- Soins médicaux :

- Médicaments à prendre :

- Régime alimentaire :

3 - ENGAGEMENT

Il est entendu que le règlement du Collège La Salle Saint-Joseph continue à s'appliquer pendant les voyages et sorties.

Je m'engage à respecter celui-ci ainsi que les règles suivantes propres à un séjour :

- je respecterai toutes les consignes données par les accompagnateurs y compris celles qui concernent les temps libres et l'utilisation du téléphone portable ou tablette,
- je maintiendrai le car dans un bon état de propreté et d'ordre,
- je me comporterai avec politesse et respect tant dans le groupe et envers les accompagnateurs qu' envers les familles d'accueil, dont je respecterai les habitudes et le mode de vie,
- lors d'éventuelles sorties en dehors du programme de visites et d'activités, je serai sous la responsabilité des familles d'accueil
- je m'abstiendrai de toute consommation de tabac, d'alcool, boissons énergisantes ou tout autre produit illicite et interdit,
- je ne monterai sur aucun deux roues motorisé (conduite ou selle)

*Tout manquement à ce règlement entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'au rapatriement d'autorité (**à la charge des parents**)*

A :, le
Signature de l'élève,

A :, le
Signature des parents ou du responsable légal